

E. Conclusions

Le système commercial mondial a toujours été façonné par le progrès technologique. Non seulement la technologie est un déterminant des coûts du commerce, mais encore elle définit quels produits peuvent faire l'objet d'échanges transfrontières et elle influe sur les profils d'avantage comparatif.

La révolution numérique actuelle résulte du passage des technologies mécaniques et des technologies électroniques analogiques aux technologies numériques, qui ont été rapidement adoptées, en particulier dans les secteurs de l'information et de la communication, et qui s'accompagnent de vastes changements économiques, et même sociaux. Tout cela a commencé avec une innovation fondamentale: Internet.

L'économie d'Internet a transformé de nombreux aspects de notre vie, que ce soit notre façon d'interagir les uns avec les autres, ce que nous achetons ou notre façon de travailler. Alors que les nouvelles technologies numériques s'appuient sur Internet pour traiter et analyser les mégadonnées, les ordinateurs, l'automatisation et l'analyse des données contribuent ensemble, d'une manière complètement nouvelle, à la transformation de l'économie mondiale et du commerce mondial. Le commerce des marchandises et des services contient de plus en plus de données et de propriété intellectuelle, et on assiste à l'émergence de nouveaux marchés, de nouveaux produits et de nouveaux modèles économiques.

Le présent rapport a examiné quatre technologies numériques susceptibles d'avoir un impact considérable sur le commerce dans les prochaines années: l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, l'impression 3D et la chaîne de blocs. Les effets de ces technologies numériques sur le commerce international ont fait l'objet d'une analyse à la fois qualitative et quantitative.

L'un des effets les plus notables des technologies numériques est qu'elles réduisent dans une large mesure les divers coûts commerciaux, tels que les coûts de transport et de logistique, le coût du passage des frontières, les coûts d'information et de transaction, et les coûts liés aux paiements transfrontières. Considérés ensemble, les coûts de transport et de logistique représentent plus de la moitié de la variation des coûts du commerce dans les secteurs agricole et manufacturier et plus de 40% de la variation de ces coûts dans le secteur

des services. Par conséquent, l'application de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets et de la chaîne de blocs pour réduire les coûts de transport et de logistique aura probablement les effets les plus importants sur les coûts globaux du commerce.

Les technologies numériques brouillent aussi la distinction entre les marchandises et les services et augmentent l'importance des flux de données et de la propriété intellectuelle. Par exemple, un objet imprimé en 3D est aussi un « objet échangé en 3D » – c'est-à-dire un produit fabriqué à partir d'un dessin ou modèle protégé par des droits de propriété intellectuelle, qui est transmis par voie électronique en tant que service.

Le rapport a également examiné quatre façons dont les technologies numériques influent sur la composition des échanges. Premièrement, les technologies numériques augmentent la composante services du commerce parce qu'il est facile de fournir des services numériquement, que de nouveaux services apparaissent et remplacent le commerce des marchandises et que les réseaux de production internationaux accroissent la teneur en services de la fabrication de produits. Deuxièmement, les technologies numériques favorisent le commerce de certains types de produits (produits sensibles au facteur temps, à forte intensité de certification ou à forte intensité contractuelle) tout en faisant reculer le commerce de produits numérisables. En outre, le modèle d'« économie de partage » peut influencer le commerce de certains biens de consommation, tels que les services de logement et de transport. Troisièmement, les technologies numériques influent sur la complexité et la longueur des chaînes de valeur mondiales en réduisant le coût de la coordination de tâches géographiquement dispersées, mais aussi en incitant davantage à (re)localiser la production à proximité des grands marchés ou des centres d'innovation. Quatrièmement, les technologies numériques modifient les profils d'avantage comparatif en augmentant l'importance de facteurs tels que la qualité de l'infrastructure numérique et la taille du marché, ainsi que des facteurs institutionnels et réglementaires qui déterminent l'avantage comparatif, y compris la protection de la propriété intellectuelle.

Ces grandes tendances qualitatives sont largement confirmées par l'analyse quantitative. Le modèle de commerce mondial (GTM) de l'OMC montre que les futurs changements technologiques devraient faire

stimuler la croissance du commerce, en particulier celle du commerce des services. Selon les prévisions, la croissance du commerce mondial devrait être supérieure d'environ 2 points de pourcentage au taux de croissance de référence et la part du commerce des services devrait passer de 21% en 2016 à 25% en 2030. La part des services intermédiaires importés dans le secteur manufacturier devrait elle aussi augmenter.

Il est probable que tous ces changements créeront de nouvelles possibilités pour les pays en développement et les petites entreprises. Toutefois, la fracture numérique, dans ses divers aspects, reste une réalité. L'analyse quantitative donne à penser que les pays en développement représenteront une part croissante du commerce mondial, mais que la taille de cette part dépendra de leur capacité de rattraper leur retard dans l'adoption des technologies numériques. Comme cela est expliqué dans le Rapport sur le commerce mondial 2017, l'adoption et la diffusion des technologies dépendent de plusieurs facteurs, tels que la faisabilité, le coût et la culture managériale, ainsi que les cadres juridique et réglementaire et l'acceptation par le public.

La fracture numérique n'est que l'un des défis posés par l'avènement des technologies numériques. Les questions liées à la concentration du marché, à la perte de confidentialité et aux menaces pour la sécurité dominent de plus en plus les programmes politiques dans de nombreuses économies. Si la numérisation peut avoir des effets très positifs sur la concurrence, elle peut aussi la restreindre en favorisant les pratiques d'exclusion ou de collusion. Les technologies numériques facilitent la production, la collecte et le stockage des données personnelles. Bien que cela offre des avantages sur le plan privé, social et commercial, les préoccupations concernant la confidentialité des données personnelles se sont répandues. En outre, les cyberattaques peuvent sérieusement menacer la sécurité des personnes, des entreprises et des gouvernements et peuvent avoir des effets perturbateurs sur l'économie.

Étant donné la nature transversale des technologies numériques, et alors que les gouvernements élaborent progressivement des réglementations pour tenir compte de la numérisation croissante de leurs économies, l'éventail des politiques qui ont une incidence sur le commerce international s'élargit. S'agissant des règlements relatifs à la protection des consommateurs dans les transactions en ligne, à la confidentialité des données, à la cybersécurité, à la politique de la concurrence sur les marchés numériques et à la protection de la propriété intellectuelle, ce rapport montre que les

gouvernements suivent des approches très diverses, reflétant la diversité des objectifs de politique publique d'un pays à l'autre.

La dimension mondiale de la transformation en cours donne à penser qu'une coopération internationale est nécessaire et, vu la nature évolutive du commerce, une nouvelle « dynamique des politiques » s'impose. Comme la distinction entre les produits et les services est de plus en plus floue et vu le rôle croissant de la propriété intellectuelle dans le commerce international, les politiques relatives au commerce des services et à la propriété intellectuelle deviennent de plus en plus pertinentes. Si le commerce est alimenté de plus en plus par les flux de données transfrontières, les approches mercantilistes de la coopération en matière de politique commerciale deviennent moins pertinentes que la coopération réglementaire. Le défi pour les gouvernements consiste à trouver le juste équilibre entre, d'une part, les principes et les politiques qui favorisent le progrès technologique et l'intégration du marché international, et d'autre part, les principes et politiques qui leur garantissent de conserver la possibilité de poursuivre des objectifs légitimes tout en réglementant l'économie numérique. Le principe de l'objectif légitime – qui vise à faire en sorte que les politiques publiques ne constituent pas des restrictions déguisées au commerce et ne soient pas plus restrictives pour le commerce que nécessaire – fait partie intégrante des textes juridiques de l'OMC. La question est de savoir si ce principe, tel qu'il est inscrit dans les textes de l'OMC, est suffisant pour relever les défis liés à l'expansion du commerce numérique.

Notre manière de faire du commerce va radicalement changer dans les années à venir, et ce changement posera probablement de nouveaux défis au système commercial tel qu'il existe aujourd'hui. Les Membres de l'OMC devront réfléchir à la manière dont ils veulent relever ces défis.